



Conseil Municipal des Jeunes

Mode d'emploi 2024/2025

Fais bouger ta ville !





Le mot du Maire

En 2020, nous avons souhaité un lieu d'expression, de dialogue et de fondement d'une citoyenneté active pour les jeunes fleurantins : on ne naît pas citoyen, on le devient. Aujourd'hui, il faut renouveler les membres du Conseil municipal des jeunes en place depuis 2020.

Le Conseil municipal des jeunes a pour missions de contribuer à la formation des futurs citoyens, de collecter et de mettre en œuvre des initiatives émanant de leur génération. Au sein de cette instance, vous participez à la vie sociale et civique de la cité, prenant ainsi conscience de votre appartenance à un groupe, à une collectivité. Vous exercez vos droits et vivez l'expérience d'avoir des responsabilités et des devoirs.

Au-delà du droit de parole des jeunes, ils deviennent des membres actifs de la cité. L'apprentissage de la citoyenneté est favorisé par la mise en place d'actions concrètes issues de vos idées. Nous comptons sur vous pour poursuivre cette initiative, rejoignez-nous.

Ronny GUARDIA-MAZZOLENI,
Maire de Fleurance, Président du PETR Pays Portes de Gascogne

Le Conseil municipal



Comment fonctionne la mairie ?

La mairie s'occupe d'organiser et de diriger la vie de la Ville de Fleurance. Elle répond aux besoins des habitants, en proposant de nombreux services utiles : entretenir la ville, organiser les inscriptions à la cantine, aider les personnes qui ont des difficultés, veiller à la sécurité des habitants, proposer des loisirs....

La mairie est dirigée par des habitants de Fleurance qui ont été élus par les citoyens : le Maire, ses adjoints et les conseillers municipaux. Ils forment ensemble le Conseil municipal.

Quel est le rôle du Conseil municipal ?

Le Maire et son équipe doivent utiliser efficacement l'argent des impôts versés par les habitants pour **bien faire fonctionner la ville**. Ils votent les décisions concernant la commune et sont responsables de leurs choix devant les habitants.

Comment est élu un Conseil municipal d'adultes ?

Tous les six ans, les citoyens de Fleurance votent à l'occasion des élections municipales. Ils choisissent parmi une ou plusieurs liste(s) de personnes qui se sont proposées pour faire partie de l'équipe municipale. Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont élus conseillers municipaux. Ces derniers élisent dans leur groupe un Maire, qui propose ensuite de choisir des adjoints.



Le Maire

est la personne choisie pour diriger la ville.

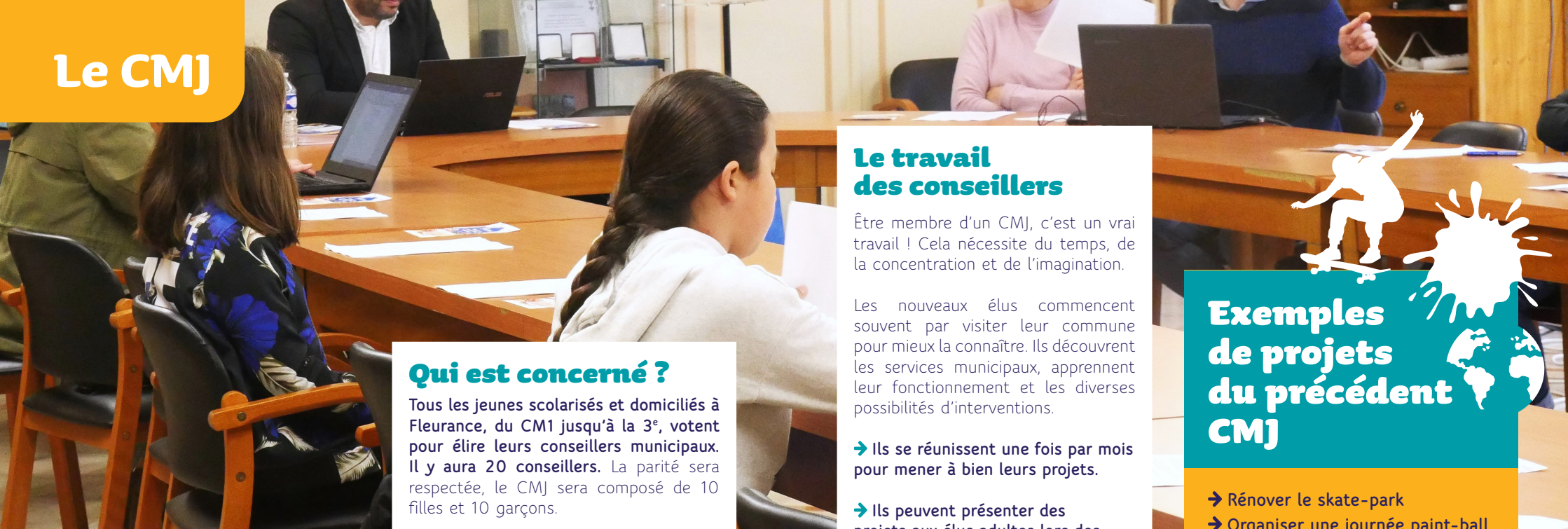
Les adjoints

sont des élus qui aideront le maire sur des questions particulières : finances, écoles, personnes âgées, etc.

Les agents municipaux

sont employés par la mairie et travaillent, comme dans une entreprise, dans de nombreux domaines pour que tout fonctionne correctement dans la commune.

Le CMJ



Qui est concerné ?

Tous les jeunes scolarisés et domiciliés à Fleurance, du CM1 jusqu'à la 3^e, votent pour élire leurs conseillers municipaux. Il y aura 20 conseillers. La parité sera respectée, le CMJ sera composé de 10 filles et 10 garçons.

Pour combien de temps ?

Les jeunes sont élus pour deux ans.

Comment est organisé le CMJ ?

Les 20 jeunes conseillers recherchent et proposent des idées pour améliorer la ville et la vie des gens.

Ils sont aidés par des élus adultes et le personnel de la mairie.

Quelles actions sont possibles ?

Les jeunes choisissent les thèmes dans lesquels ils veulent s'investir.

Ensuite, les jeunes conseillers s'informent, étudient, font approuver et réalisent leurs projets.

Le travail des conseillers

Être membre d'un CMJ, c'est un vrai travail ! Cela nécessite du temps, de la concentration et de l'imagination.

Les nouveaux élus commencent souvent par visiter leur commune pour mieux la connaître. Ils découvrent les services municipaux, apprennent leur fonctionnement et les diverses possibilités d'interventions.

→ Ils se réunissent une fois par mois pour mener à bien leurs projets.

→ Ils peuvent présenter des projets aux élus adultes lors des commissions municipales si le projet est ambitieux.

→ Ils participent à des rencontres et diverses manifestations tout au long de leur mandat.

→ Ils disposent d'un budget et de soutien pour réaliser un travail sérieux et efficace.

Les élus qui encadrent le CMJ

Le Maire de Fleurance Ronny GUARDIA-MAZZOLENI et le conseiller délégué à l'enfance-jeunesse Jean-Charles RICAU aideront les jeunes tout au long des deux années de leur mandat.

Ils seront aussi présents lors des commissions et Conseils municipaux des jeunes.

Exemples de projets du précédent CMJ

- Rénover le skate-park
- Organiser une journée paint-ball
- Créer un parcours de VTT
- Construire des potagers mobiles
- Participer au Cleanup Day
- Organiser un atelier de dessin
- Participer à la préparation des 750 ans de la bastide
- Mettre en place des poubelles à mégots
- Ajouter du beatbox à la saison culturelle

Concert de Beatbox



C'est quoi un CMJ ?

Le CMJ, Conseil municipal des jeunes, est un groupe composé de jeunes élus motivés pour participer à la vie de la ville et proposer des actions en faveur de la jeunesse Fleurantine.

La charte du CMJ

Elle détaille le rôle de ce conseil, ses objectifs, le fonctionnement, l'échéancier, les partenaires et un règlement intérieur.

L'élection du CMJ

La déclaration des candidats

Les élèves qui souhaitent représenter leurs camarades et porter des projets doivent se déclarer candidats en notant leur nom sur la **feuille de candidature qui sera affichée en classe**. Un coupon-réponse sera à remplir par les familles des candidats.

Les listes officielles des candidats seront ensuite envoyées à la mairie.

La campagne électorale

Les candidats pourront faire leur campagne électorale en proposant leurs idées sur des affiches et en discutant pour présenter leurs propositions.

Le choix des membres du bureau de vote

En classe, les jeunes constitueront le bureau de vote. Ils seront chargés de s'assurer que les élections se déroulent en suivant les règles.

Il y a un **président** (M. le Maire ou Jean-Charles RICAU), **deux assesseurs** et un **secrétaire**, choisis parmi les élèves.

Déroulé du vote

Le vote se fera à la mairie. Lors de l'élection du Conseil municipal des jeunes, chacun peut déposer son bulletin dans l'urne et se porter candidat s'il le souhaite !

①

Tu te présentes au bureau de vote avec ton carnet de liaison puis tu prends plusieurs bulletins parmi les candidats féminins et les candidats masculins.

②

Tu entres dans l'isoloir pour décider en toute liberté et anonymement pour quelle fille et quel garçon tu vas voter. Ensuite, glisse les bulletins dans l'enveloppe sans la fermer.

③

Tu te représentes au bureau de vote avec ton carnet de liaison et ton enveloppe :

- Le premier assesseur lit ton nom à haute voix sur ton carnet de liaison.
- Le deuxième assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement (où sont inscrits les noms des électeurs).
- Le président du bureau de vote ouvre la fente de l'urne : tu peux glisser ton enveloppe dans la fente.
 - Le président prononce alors les traditionnels mots : «A voté !»
- Le deuxième assesseur te fait signer la liste d'émargement.

Félicitations : tu viens de remplir ton devoir électoral ! :)

**Pour être valide, ton bulletin doit entourer un nom par colonne, ne pas être déchiré, ou barré, et ne pas avoir de texte rajouté. Sinon, ton vote sera «nul». Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote sera «blanc». Si le bulletin est «nul» ou «blanc», il sera annulé : ton choix ne compte pas. Dans tous les cas, tu auras voté et donc montré que tu t'intéresses à la vie publique.*

Après le vote : le dépouillement et la proclamation des résultats

Quand toutes les classes ont voté, on déclare le scrutin «clos».

Il reste à dépouiller les enveloppes et à compter les voix que chaque candidat a obtenu.

La mairie centralise tous les résultats du vote. Le dépouillement a lieu le dernier jour d'élection.

Les résultats sont ensuite remis aux écoles et aux collèges pour faire connaître les résultats aux élèves.

Et ensuite ?

Le nouveau Conseil municipal des jeunes commencera son travail !

Au cours de la première séance plénière, chacun exposera ses idées et ses projets et on préparera les commissions en présence du maire et de l' élu en charge de l'enfance-jeunesse.

Ensuite, auront lieu les réunions des commissions, des études et des nouvelles séances pour prendre des décisions.

**Agenda
2024**

Mi-septembre

Présentation
du fonctionnement
du CMJ

Fin-septembre

Envoi à la mairie
des listes
des candidats

Mi- octobre



Après
les vacances
d'octobre

1^{re} séance
plénière

Le CMJ sur Internet

Toutes les informations et les actualités du CMJ sont disponibles sur la page

www.villefleurance.fr/cmj



En savoir +

C'est quoi un conseil municipal des enfants ?

[www.1jour1actu.com/info-animee/
cest-quoi-un-conseil-municipal-des-enfants-2](http://www.1jour1actu.com/info-animee/cest-quoi-un-conseil-municipal-des-enfants-2)

Comment ça se passe en vrai ?

[www.1jour1actu.com/france/
dans-les-coulisses-dun-conseil-municipal-pour-les-enfants-76612](http://www.1jour1actu.com/france/dans-les-coulisses-dun-conseil-municipal-pour-les-enfants-76612)

Comment est organisé le scrutin municipal ?

[www.1jour1actu.com/info-animee/
comment-est-organise-le-scrutin-municipal](http://www.1jour1actu.com/info-animee/comment-est-organise-le-scrutin-municipal)

À quoi ça sert, un maire ?

[www.1jour1actu.com/
info-animee/a-quoi-ca-sert-un-maire](http://www.1jour1actu.com/info-animee/a-quoi-ca-sert-un-maire)

 www.villefleurance.fr   **Ville de Fleurance**